



---

*Document de séance*

---

7.8.2015

B8-0787/2015

# **PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

déposée conformément à l'article 133 du règlement

sur l'instauration d'une journée du souvenir à l'occasion de l'anniversaire de la catastrophe de Marcinelle

**Aldo Patriciello**

**Proposition de résolution du Parlement européen sur l'instauration d'une journée du souvenir à l'occasion de l'anniversaire de la catastrophe de Marcinelle**

*Le Parlement européen,*

- vu l'article 31 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,
  - vu la directive n° 2004/38/CE relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres;
  - vu le règlement (CE) n° 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et son règlement d'application (CE) n° 987/2009;
  - vu l'article 133 de son règlement,
- A. considérant que les mines de Marcinelle sont inscrites au patrimoine mondial de l'humanité;
- B. considérant que l'Union européenne a l'obligation morale de protéger et de mettre en valeur son patrimoine culturel et artistique;
- C. considérant que l'Union a l'obligation morale de protéger les travailleurs des États membres et de leur garantir des solutions de sécurité et d'assistance;
1. invite la Commission à instaurer, le 8 août, une journée du souvenir à l'occasion de l'anniversaire de la catastrophe de Marcinelle, pour commémorer l'un des événements les plus dramatiques de l'histoire européenne du monde du travail.